

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### Amundi CPR Banca March Impact - I EUR

Code ISIN : (C) FR0013529344

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions internationales.

En souscrivant dans Amundi CPR Banca March Impact - I EUR, vous investissez dans un portefeuille d'actions de sociétés et/ou de fonds d'actions internationales (y compris pays émergents) qui, outre leurs perspectives financières, présentent un impact positif sur les dimensions telles que la génération d'énergie renouvelable, de l'urbanisation et de l'industrialisation durables, la gestion de l'eau, l'économie circulaire, l'éducation, l'alimentation et les soins durables, l'accès aux services financiers et aux technologies, la sécurité et la protection tout en intégrant, dans le processus de construction de l'univers d'investissement, des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

L'objectif de gestion consiste à s'exposer aux marchés d'actions mondiaux, sur le long terme (au minimum 5 ans) dans le cadre de la stratégie d'investissement mise en oeuvre.

La gestion du FCP étant fondée sur des thématiques spécifiques sur lesquelles il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis) en euro sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Le FCP est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur est disponible sur le site : msci.com.

Le FCP a vocation à être exposé entre 75% et 120% de son actif aux marchés d'actions de tous pays. La gestion menée est active et fondamentale. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Afin de sélectionner les sociétés et/ou des placements collectifs et fonds d'investissement, la société de gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le FCP investit et de nombreuses discussions avec les analystes financiers. Cette approche « stock picking » est complétée avec une approche « top down » d'allocation sectorielle et géographique en ligne avec la vue de marché de l'équipe de gestion.

L'investissement en actions cotées ou titres assimilés de tous pays appartenant à tout type de secteurs et de capitalisation sera au minimum de 75% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en supports obligataires et monétaires sera limité à 25% de l'actif total du portefeuille pour la gestion de ses liquidités.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions de placements collectifs et/ou fonds d'investissement - dont ETF ("Trackers").

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Amundi CPR Banca March Impact - I EUR est libellée en EUR.

Amundi CPR Banca March Impact - I EUR a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

Amundi CPR Banca March Impact - I EUR capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète sa thématique d'investissement sur les actions internationales. Le niveau de risque de ce FCP reflète sa thématique d'investissement sur les actions internationales.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

**Frais d'entrée** 5,00 %

**Frais de sortie** Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

### Frais prélevés par le FCP sur une année

**Frais courants** 1,45%\* TTC de l'actif net moyen

### Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

**Commission de performance** Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

\*Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Il exclut :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de ce FCP, disponible à l'adresse [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.

## Performances passées



- Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Ce FCP a été créé en 2020.
- Les performances présentées ci-contre sont celles de Amundi CPR Banca March Impact - I EUR créée en 2020. Pour plus d'information, merci de consulter notre site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).
- Ce FCP n'a pas d'indicateur de référence. L'indice MSCI World (NR) en euro sert à comparer les performances et, le cas échéant, à calculer les commissions de surperformance.
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EUR.

## Informations pratiques

[www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus, rapport annuel, document semestriel et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts) : ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris France ou sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille.
- Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) et/ou dans le prospectus du FCP.
- Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.
- La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 avril 2022.